

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Philippe BRILLAULT, représenté par M. Jean-Christophe LAPRÉE

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Avenant n°3 au marché n°1876 relatif à la location des bennes, la collecte, l'enlèvement et le traitement des déchets sur la commune de Vélizy-Villacoublay.

Modification des horaires et circuits de collecte du secteur Louvois sur la commune de Vélizy-Villacoublay.

Le Bureau, légalement réuni le 24 novembre 2017, sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics ;

Vu l'avenant de scission au marché n°1876 du 9 novembre 2015 ;

La commune de Vélizy-Villacoublay a conclu avec la société NICOLLIN, un marché ayant pour objet la location des bennes, la collecte, l'enlèvement et le traitement des déchets, notifié le 22 novembre 2012.

Ce marché a été transféré en partie à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, lors de l'intégration de ladite commune, au 1^{er} janvier 2016.

Dans ce cadre, la société NICOLLIN assure la collecte des déchets issus des particuliers et de certains professionnels dans l'allée Robert Schumann (Esplanade du traité de Rome - secteur Louvois).

Cette prestation a lieu les mardis et samedis entre 11 h et 12 h 30 pour les déchets de type ordures ménagères et les jeudis pour les déchets recyclables et le verre.

Récemment, le quartier de la place du traité de Rome a subi des évolutions (nouvelles constructions et installation de nouveaux restaurants) ; celles-ci engendrent des augmentations dans la quantité de déchets présentés à la collecte.

De même, les commerçants de ce quartier sont importunés par le passage des camions de collecte lors des services à l'heure du déjeuner.

Il est donc devenu nécessaire de modifier les horaires et circuits de collecte du secteur Louvois.

La collecte en porte à porte des ordures ménagères et déchets recyclables du secteur Louvois devra commencer par l'esplanade du traité de Rome et débiter une heure plus tôt afin de ne pas déranger les commerçants aux heures de travail. Soit :

- deux fois par semaine les mardis et samedis entre 8h00 et 13h30 pour les ordures ménagères (au lieu de 9h00 – 14h30) ;
- Une fois par semaine les jeudis, entre 7h30 et 11h30 pour les déchets recyclables (au lieu de 8h30 – 12h30) ;

Le dernier bac en collecte de l'allée Robert Schumann devra être vidé à 10h30 maximum.

Les autres secteurs et rues compris dans la tournée continueront à respecter les horaires actuels.

Les horaires de la collecte du verre restent inchangés (les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis du mois, entre 7h00 et 12h30), toutefois - comme pour les autres flux - la tournée devra commencer par l'esplanade du traité de Rome.

Ces modifications prennent la forme d'un avenant n°3 sans incidence budgétaire.

Le Bureau communautaire est amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°3 au marché n°1876 relatif à la location des bennes, la collecte et l'enlèvement et le traitement des déchets sur la commune de Vélizy-Villacoublay ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*

✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles, en deux exemplaires originaux,
le 27 novembre 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

